
**RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION
AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

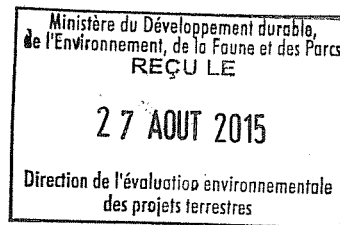
Liste par ministère ou organisme

no	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
1.	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations	Direction régionale de la Montérégie	Jacques La Rue	25 août 2015	1 page.
2.	Ministère de la Culture et des Communications	Direction de la Montérégie	Annie Goudreault	31 août 2015	2 pages.
3.	Ministère de la Culture et des Communications	Direction de la Montérégie	Annie Goudreault	7 mai 2015	2 pages.
4.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction générale de la santé publique	Marion Schnebelen	17 août 2015	2 pages.
5.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction générale de la santé publique	Marion Schnebelen	13 mai 2015	3 pages.
6.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Montérégie et de l'Estrie	Sébastien Doire	1 ^{er} mai 2015	1 page.
7.	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Direction générale du secteur métropolitain et sud	Jean-Philippe Détolle	10 septembre 2015	2 pages.
8.	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Direction générale du secteur métropolitain et sud	Jean-Philippe Détolle	8 mai 2015	3 pages.
9.	Ministère des Transports	Direction de l'Est-de-la-Montérégie	Daniel Donais	11 mai 2015	1 page.
10.	Ministère du Conseil exécutif	Secrétariat aux affaires autochtones, Direction générale des relations avec les Autochtones et des initiatives économiques	Lucien-Pierre Bouchard	6 mai 2015	1 page.
11.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise en biodiversité	Line Couillard	14 septembre 2015	2 pages.
12.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise en biodiversité	Line Couillard	4 juin 2015	2 pages.
13.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise en biodiversité	Martin Joly	29 mai 2015	2 pages.
14.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise en biodiversité	Line Couillard	13 mai 2015	2 pages.

no	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
15.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	France Delisle	12 août 2015	3 pages.
16.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	France Delisle	15 mai 2015	5 pages.
17.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie	Armel Joseph Seh	2 septembre 2015	5 pages.
18.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie	Daniel Leblanc	13 mai 2015	4 pages.

Direction régionale de la Montérégie

Longueuil, le 25 août 2015



Monsieur Denis Talbot
Directeur par intérim
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les
changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet d'élargissement de la Grande-Allée entre la place de la Couronne
et le chemin de fer CN par les villes de Brossard et Longueuil
(Dossier 3211-05-465)**

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre daté du 30 juillet 2015 dans laquelle un avis ministériel de notre part était sollicité. L'avis est relatif à la directive pour le projet d'élargissement de la Grande-Allée émise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques. Nous avons pris connaissance du document émis par la firme CIMA, responsable de l'étude d'impact sur l'environnement.

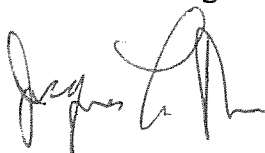
Le 7 mai dernier, un avis de notre ministère vous a été envoyé avec notre questionnement concernant les impacts économiques, seulement il n'a pas été pris en compte dans le document «Réponses aux questions et commentaires – Série 1» de juillet 2015 de la firme CIMA.

Voici le questionnement concernant les impacts économiques : Quels seront les effets du projet sur les activités des entreprises manufacturières (réception et expédition de marchandises) qui devront utiliser le boulevard Grande-Allée comme axe routier pendant les travaux ?

Pour toute information additionnelle, nous vous invitons à communiquer avec monsieur Louis Ménard, conseiller en développement économique, de notre direction au 450 928-7645, poste 1762 ou par courriel à louis.menard@economie.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes meilleures salutations.

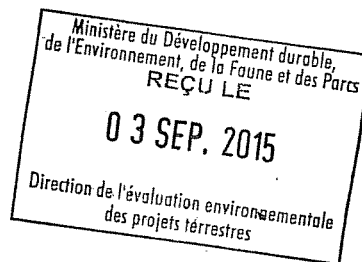
Le directeur régional,



Jacques La Rue

JLR/sb

Saint-Lambert, le 31 août 2015



Monsieur Denis Talbot
Directeur par intérim
Direction des évaluations environnementales des projets terrestres
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

V/Réf. : 3211-05-465

Objet : Projet d'élargissement de la Grande-Allée entre la place de la Couronne
et le chemin de fer du CN par les villes de Brossard et Longueuil
Patrimoine culturel (réponse aux questions et commentaires – Série 1 –
juillet 2015)

Monsieur le Directeur,

La présente lettre fait référence à votre demande d'avis ministériel reçue à la Direction de la Montérégie du ministère de la Culture et des Communications, datée du 30 juillet 2015, pour l'analyse de l'étude de la recevabilité du projet situé sur le territoire des villes de Brossard et de Longueuil.

Sur la base de la réponse du promoteur à la question soumise par le Ministère et sur les sujets qui relèvent de nos champs de compétence, nous n'avons aucun commentaire supplémentaire à émettre.

Le Ministère tient aussi à rappeler au promoteur qu'en vertu de l'article 74 de la Loi sur le patrimoine culturel, nous devons être informés de toutes découvertes de biens ou de sites archéologiques faites durant les interventions archéologiques de terrain ou lors des travaux subséquents.

Le présent avis ne présuppose aucunement le contenu d'un avis ultérieur que le Ministère pourrait être amené à donner. Toute modification au présent projet qui est susceptible d'interagir avec l'un ou l'autre des statuts de protection accordée en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel devra obtenir une autorisation du ministère de la Culture et des Communications.

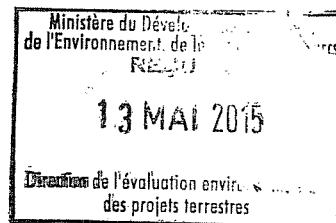
... 2

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à communiquer avec monsieur Luc Brunelle, de la Direction de la Montérégie, au 450 671-1231, poste 29.

Vous assurant de notre entière collaboration, veuillez croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,


Annie Goudreault



Saint-Lambert, le 7 mai 2015

Monsieur Denis Talbot
Directeur par intérim
Direction des évaluations environnementales des projets terrestres
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

V/Réf. : 3211-05-465

Objet : Projet d'élargissement de la Grande-Allée entre la place de la Couronne et le chemin de fer du CN par les villes de Brossard et Longueuil – Patrimoine culturel

Monsieur le Directeur,

La présente fait référence à votre demande d'avis ministériel, reçue à la Direction de la Montérégie du ministère de la Culture et des Communications le 9 avril 2015, pour l'analyse de l'étude de recevabilité du projet situé sur le territoire des villes de Brossard et de Longueuil.

Sur la base des documents soumis à l'attention du Ministère et sur les sujets qui relèvent de ses champs de compétence, nous n'avons qu'un seul commentaire à ce moment-ci, en ce qui concerne l'analyse des impacts sur le paysage. En plus de la méthode d'analyse visuelle qui a été choisie pour l'intégration du projet, nous suggérons que le promoteur adapte son étude de recevabilité en tenant compte du *Guide de gestion des paysages : Lire, Comprendre et Valoriser le paysage*, disponible sur le site Internet du Ministère. Que ce soit dans ses dimensions culturelles, écologiques, environnementales ou sociales, nous croyons que ce projet doit s'intégrer dans une perspective de développement durable.

Le Ministère tient aussi à rappeler au promoteur qu'en vertu de l'article 74 de la Loi sur le patrimoine culturel, nous devons être informés de toutes les découvertes de biens ou de sites archéologiques faites durant la réalisation des travaux.

... 2

Le présent avis ne présuppose aucunement le contenu d'un avis ultérieur que le Ministère pourrait être amené à donner. Toute modification au présent projet qui est susceptible d'interagir avec l'un ou l'autre des statuts de protection accordée en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel devra obtenir une autorisation du ministère de la Culture et des Communications.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à communiquer avec monsieur Luc Brunelle, de la Direction de la Montérégie, au 450 671-1231, poste 29.

Vous assurant de notre entière collaboration, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

La directrice,

A handwritten signature in black ink, reading "Annie Goudreault". The signature is written in a cursive, flowing style.

Annie Goudreault

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 17 août 2015

Monsieur Denis Talbot
Directeur de l'évaluation environnementale
des projets terrestres
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet d'élargissement et de réhabilitation de la Grande-Allée, entre la Place de la
Couronne et le chemin de fer du CN par les villes de Brossard et Longueuil
Dossier 3211-05-465 – Recevabilité de l'étude d'impact**

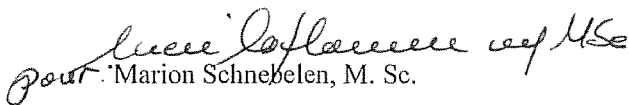
Monsieur,

Pour faire suite à votre demande datée du 30 juillet dernier, nous vous transmettons notre avis concernant la recevabilité des réponses aux questions et commentaires qui ont été adressés au promoteur. Celui-ci se base sur l'analyse de la Direction régionale de santé publique (DSP) du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre.

D'un point de vue de santé publique, nous estimons que l'étude d'impact est recevable. Vous trouverez l'avis de la DSP joint à cette lettre.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La coordonnatrice de l'Unité de santé environnementale,


pour Marion Schnebelen, M. Sc.

MS/LL/ac

p. j.



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 10 août 2015

Madame Marion Schnebelen
Service santé environnementale
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 11^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Objet : Projet d'élargissement et de réhabilitation de la Grande-Allée, entre la place de la Couronne et le chemin de fer du CN (Dossier 3211-05-465) – Recevabilité des réponses aux questions et commentaires

Madame Schnebelen,

Comme demandé dans votre correspondance du 31 juillet dernier, nous avons consulté les réponses aux questions pour l'étude d'impact citée en objet.

Dans l'ensemble, nous jugeons les réponses acceptables et par conséquent, l'étude d'impact recevable.

· Veuillez agréer, Madame Schnebelen, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Christine Blanchette, M. Sc.
Agente de planification, programmation et recherche
Santé environnementale

CB/mfn

c. c. Monsieur Paul-Georges Rossi, MSSS

Direction générale
de la santé publique

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 13 mai 2015

Monsieur Denis Talbot
Directeur de l'évaluation environnementale
des projets terrestres
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet d'élargissement et de réhabilitation de la Grande-Allée, entre la Place de la
Couronne et le chemin de fer du CN par les villes de Brossard et Longueuil
Dossier 3211-05-465 – Recevabilité de l'étude d'impact**

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande datée du 9 avril dernier, nous vous transmettons notre avis concernant la recevabilité de l'étude d'impact du projet ci-dessus mentionné. Celui-ci se base sur l'analyse de la Direction régionale de santé publique (DSP) du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre.

Pour que ladite étude puisse être considérée comme recevable d'un point de vue de santé publique, le promoteur devra répondre aux différentes questions de la DSP concernant, entre autre :

- les projets en développement dans le secteur;
- l'approvisionnement en eau potable;
- la lutte aux îlots de chaleur;
- le suivi du climat sonore;
- la gestion des plaintes.

Vous trouverez le détail des questions dans l'avis joint à cet envoi.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La coordonnatrice de l'Unité de santé environnementale,


Marion Schnebelen, M. Sc.

MS/PGR/ac

p.j.



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 8 mai 2015

Madame Marion Schnebelen
Service santé environnementale
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 11^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Objet :Projet d'élargissement et de réhabilitation de la Grande Allée, entre la Place de la Couronne et le chemin de fer du CN (Dossier 3211-05-465) – Recevabilité de l'étude d'impact

Madame Schnebelen,

Comme demandé dans votre correspondance du 17 avril dernier, nous avons consulté l'étude d'impact citée en objet. Bien que dans l'ensemble nous jugions l'étude recevable d'un point de vue de santé publique, nous souhaitons avoir des précisions sur les éléments suivants :

- **Développements à venir** : La carte 3.1 de l'annexe B (reprise à divers endroits dans l'étude d'impact) présente plusieurs projets indiqués comme étant « en développement » ou « à venir » pour 2014. Quel est le niveau d'avancement ou de confirmation de ces projets en date de mai 2015? Cette mise à jour des données a-t-elle des répercussions sur les prévisions (p. ex. : climat sonore, circulation routière) faites dans le cadre du présent projet?
- **Fluidité de la circulation sur le boulevard Grande Allée** : Sur les cartes présentées à l'annexe A, certaines intersections semblent demeurer problématiques (cotes D et E) malgré l'ajout de voies et de feux de circulation. Le promoteur a-t-il songé à des solutions qui pourraient s'ajouter dès maintenant au projet, dans la perspective du développement à long terme du secteur?

Selon l'étude de circulation présentée à l'annexe B, les relevés de circulation ont été effectués entre 6 h 30 - 7 h 30 et 16 h 30 - 17 h 30. Sachant que la plage horaire réelle des heures de pointe est beaucoup plus étendue, les heures sélectionnées correspondent-elles aux périodes les plus achalandées dans le secteur?

...2

Le promoteur s'est-il déjà arrimé avec les services d'urgence de l'Agglomération de Longueuil pour assurer la bonne circulation des véhicules d'urgence durant les travaux de construction (section 11.2)?

- **Eau potable (section 7.1.2.2) :** Des coupures d'alimentation en eau potable sont-elles anticipées durant la phase de construction? Si oui, quelles sont les mesures prévues pour limiter les inconvénients? Un suivi de la qualité de l'eau potable dans le secteur est-il prévu également?
- **Aménagement paysager (section 7.1.7) :** Dans le but de réduire les îlots de chaleur et d'améliorer la qualité de vie dans le secteur, le promoteur a-t-il prévu de planter des arbres sur le terre-plein central du boulevard Grande Allée et aux abords du sentier multifonctionnel? Sinon, pourquoi?
- **Impacts sonores :** À quelques endroits dans l'étude d'impact il est fait mention que l'entrepreneur chargé d'exécuter les travaux devra faire un suivi du climat sonore durant les travaux. Quelles sont les modalités de ce suivi?
- **Gestion des plaintes :** Quel est le mécanisme prévu pour que les usagers du secteur puissent signaler la présence de nuisances ou problèmes en lien avec le projet? Comment les usagers seront-ils avisés de l'existence d'un tel mécanisme de gestion des plaintes?
- **Transport ferroviaire :** Les travaux de construction sur le boulevard Grande Allée peuvent-ils affecter la circulation des trains sur la voie ferrée incluse dans la zone d'étude? Si oui, quelles sont les démarches en cours avec le CN pour limiter les impacts?

Ceci constitue l'essentiel de nos commentaires sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Veillez agréer, Madame Schnebelen, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Christine Blanchette, M. Sc.

Agente de planification, programmation et recherche
Santé environnementale

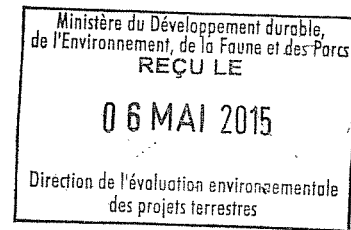
CB/nc

c. c. Monsieur Paul-Georges Rossi, MSSS



Direction régionale de la sécurité civile
et de la sécurité incendie de la Montérégie
et de l'Estrie

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 1^{er} mai 2015



Monsieur Denis Talbot, directeur par intérim
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la lutte contre les changements climatiques
Direction de l'évaluation environnementale
des projets terrestres
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet d'élargissement de la Grande-Allée entre la place de la
Couronne et le chemin de fer du CN par les villes de Brossard et
Longueuil
(Dossier 3211-05-465)**

Monsieur,

La présente donne suite à votre lettre du 9 avril 2015 dans laquelle vous sollicitez
notre collaboration sur la recevabilité du projet cité en objet. Nous considérons, selon
notre champ de compétence, l'étude d'impact réalisé par les initiateurs de projet
recevable.

Pour toute information supplémentaire relative à ce dossier, je vous invite à
communiquer avec M. Donald Fortin au 450-346-3200 poste 42590 ou par courrier
électronique à donald.fortin@msp.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur régional par interim,

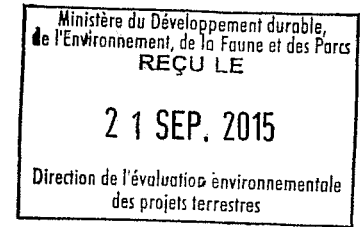
Sébastien Doire

SD/df/jb

c.c. M^{me} Francine Belleau, coordonnatrice du dossier PEEIE, DGSCSI
M. Marc Morin, Service de l'analyse et des politiques par intérim, DGSCSI
M Donald Fortin, conseiller en sécurité civile, DRSCSI 16-05

Le 10 septembre 2015

Monsieur Denis Talbot, directeur p. i.
Direction de l'évaluation environnementale
des projets terrestres
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



**Objet : Projet d'élargissement et de réhabilitation de la Grande-Allée, entre la place de la Couronne et le chemin de fer du CN, Villes de Brossard et Longueuil
2^e analyse de recevabilité
(Dossier 3211-05-465)**

Monsieur,

La Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval a pris connaissance des documents déposés et des réponses de l'initiateur dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale du projet cité en rubrique.

En fonction de notre champ de compétence et au meilleur de notre connaissance, certaines nuances doivent être ajoutées aux propos de l'initiateur. Toutefois, nous jugeons l'étude recevable telle que présentée.

Nos questions et commentaires sont présentés dans le document annexé.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez contacter Étienne Drouin par téléphone au 450 928-7608 poste 299 ou par courriel : Etienne.Drouin@mffp.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur général,

Jean-Philippe Détolle

JPD/PB/mhg

p. j. Questions et commentaires du MFFP

c. c. M. Hubert Gagné, MDDELCC



ANNEXE

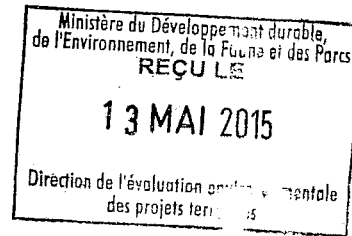
Questions et commentaires de la Direction générale du secteur métropolitain et sud du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs présentés au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant la recevabilité du projet d'élargissement et de réhabilitation de la Grande-Allée, entre la place de la Couronne et le chemin de fer du CN par les villes de Brossard et Longueuil – 2^e analyse de recevabilité

- À la QC-31, l'initiateur refuse d'appliquer les périodes de restriction des travaux en eau et mentionne que les travaux prévus sont ponctuels et de courte durée. Or, selon notre compréhension des réponses à la QC-33, le projet prévoit le remplacement complet du ponceau et des travaux pour reconstituer le lit naturel du cours d'eau dans le ponceau. Selon les plans et les photos aériennes du secteur, le ponceau fait plus de 200 m de longueur. Il nous apparaît donc difficile de réaliser de tels travaux dans un délai de moins de 5 à 10 jours (seuil considéré comme de courte durée pour les travaux réalisés par le MTQ). De plus, de tels travaux nécessiteront possiblement des opérations de détournement ou de blocage du cours d'eau. Ainsi, nous sommes d'avis que les travaux peuvent avoir un impact significatif sur l'habitat du poisson et que le respect de la période de travaux dans l'habitat du poisson (1^{er} août au 1^{er} mars) est requis.
- À la QC-34, l'initiateur présente un tableau sur le potentiel de présence des différentes espèces d'herpétofaune. La rainette faux-grillon (RFG) est jugée absente puisqu'aucun site de reproduction n'est considéré présent. À la QC-36, l'initiateur, en se basant sur des résultats d'inventaire du 30 juin 2015, précise que le MH3 ne présente pas les caractéristiques d'un habitat de reproduction pour la RFG. Or, les données d'inventaires du MFFP montrent que le MH3 a été utilisé certaines années par la RFG pour la reproduction. Le MH3 et le milieu naturel terrestre autour du MH3 sont d'ailleurs inclus dans le projet de cartographie légale de l'habitat de la RFG.
 - L'initiateur devra considérer que la RFG est présente dans ce secteur et les travaux devront être planifiés afin d'éviter ce milieu humide ainsi que les milieux naturels dans un rayon de 300 m autour du milieu humide.
 - La présentation plus précise des résultats de l'inventaire réalisé le 30 juin 2015 devrait être ajoutée aux documents de l'étude d'impact.
- Un plan présente la localisation et la nature des développements urbains à venir de part et d'autre de la Grande-Allée. L'ensemble des projets situés au nord-ouest des rues J.-A. Bombardier et Armand-Frappier ne semble pas compatible avec la conservation de l'habitat de la RFG. Cet enjeu devra être considéré dans l'évaluation de l'effet des développements futurs en lien avec la circulation sur le boulevard Grande-Allée.

2015-09-10

Le 8 mai 2015

Monsieur Denis Talbot
Directeur p. i. de l'évaluation
environnementale des projets terrestres
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



**Objet : Projet d'élargissement et de réhabilitation de la Grande-Allée entre la place de la Couronne et le chemin de fer du CN par les villes de Brossard et Longueuil
Première analyse de recevabilité (Dossier 3211-05-465)**

Monsieur,

La Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval a pris connaissance des documents déposés dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet cité en rubrique.

En fonction de notre champs de compétence et au meilleur de notre connaissance, certaines précisions et ajustements doivent être apportées aux documents d'étude d'impact. L'étude n'est donc pas recevable.

Nos questions et commentaires sont présentés dans le document annexé.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez contacter M. Étienne Drouin par téléphone au 450 928-7608 poste 299 ou par courriel à l'adresse suivante : Etienne.Drouin@mffp.gouv.qc.ca

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur général,

Jean-Philippe Détolle

JPD/PB/ED/mhg

p. j. Questions et commentaires du MFFP

c. c. M. Hubert Gagné, MDDELCC
M. Jean-Simon Fortin, DPC, MFFP



Élargissement et réhabilitation de la Grande-Allée entre la place de la Couronne et le chemin de fer du CN par les villes de Brossard et Longueuil

Première analyse de recevabilité

Questions et commentaires du MFFP

Les questions et commentaires ci-dessous permettront de préciser certains éléments de l'étude d'impact nécessaires à l'analyse environnementale du projet.

La conception, l'évaluation et la justification du projet reposent en partie sur plusieurs développements urbains à venir (développement résidentiel, commercial et industriel, axes routiers, etc.). Ces développements constituent des projets connexes au présent projet. Des autorisations environnementales seront nécessaires pour la réalisation partielle ou complète de ces développements. L'élargissement de la Grande-Allée (augmentation du facteur de mobilité) ne doit pas constituer un élément qui puisse, a posteriori, justifier des impacts environnementaux déraisonnables que pourrait causer ces projets de développement dans les milieux naturels résiduels. La zone d'étude n'englobe pas les superficies identifiées pour ces projets connexes. Il est donc difficile d'évaluer les interactions de ces projets avec le milieu et le projet d'élargissement de la Grande-Allée.

À la section 9.1.6.1 (p.107) *Mesures d'atténuation pour limiter les effets sur l'habitat du poisson*, l'initiateur affirme qu'aucune période de restriction n'est nécessaire pour les travaux qui seront réalisés dans le ruisseau Daigneault, notamment en raison du manque d'habitat de bonne qualité à proximité. L'identification systématique d'aires de fraie ou d'alevinage pour le poisson est difficilement envisageable. Toutefois, plusieurs signes de reproduction de poisson sont découverts dans des cours d'eau que l'on peut considérer comme relativement dégradés. L'absence d'herbiers importants ou de zones d'eau rapide ne signifie pas nécessairement l'absence de zones de fraie et d'alevinage pour le poisson. De plus, plusieurs espèces de poisson ont un comportement de reproduction plutôt éparse, sans concentration des géniteurs. Ces espèces peuvent utiliser des microhabitats propices dispersés dans un habitat global de moindre qualité. Par conséquent, il demeure hasardeux de présumer de l'absence d'habitats de fraie ou d'alevinage dans le ruisseau Daigneault. Le ruisseau Daigneault est un tributaire de la rivière Saint-Jacques qui comprend de nombreuses frayères d'importance, notamment pour tout le système du bassin de La Prairie.

Il demeure nécessaire d'éviter les impacts sur cette portion sensible du cycle vital des poissons par le respect de périodes de restriction d'activités affectant l'habitat du poisson. Les travaux dans le ruisseau Daigneault devraient donc être effectués entre le 1^{er} août et le 1^{er} mars. Le promoteur doit s'engager à respecter ces dates de restriction.

Le tableau 20 à la page 86 présente des superficies d'empiètement permanent dans le littoral du ruisseau Daigneault de 178 m². Ces empiètements représentent des pertes d'habitat du poisson. La séquence éviter-minimiser-compenser doit être appliquée à ces pertes avec l'objectif d'aucune perte nette d'habitat. L'initiateur doit présenter des mesures pertinentes pour tenir compte de ces empiètements dans le cadre du projet. S'ils ne peuvent être évités, ces empiètements devront être compensés.

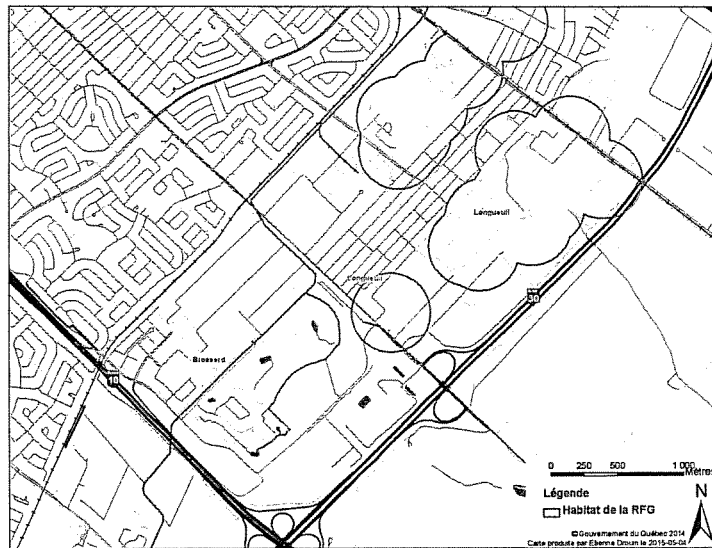
À la section 9.1.7.2 *Effets résiduels sur l'herpétofaune*, l'initiateur affirme que l'herpétofaune présente dans les habitats perdus sera en mesure de se trouver un autre habitat. Il est toutefois nécessaire de considérer la biologie de l'herpétofaune avant de faire une telle analyse. D'abord, l'herpétofaune est, de façon générale, très peu mobile. De plus, la plupart des espèces sélectionnent des habitats qui ont des conditions très précises (humidité, végétation, etc.) qui ne sont pas toujours présentes ailleurs dans l'habitat. Finalement, le secteur de la Grande-Allée constitue un bon exemple où l'habitat, de plus en plus raréfié en raison des développements, n'est plus suffisant pour soutenir des populations viables. Ainsi, toute perte d'habitat supplémentaire est davantage susceptible de représenter une perte nette au niveau des populations. L'initiateur devra réévaluer cette section en fonction des éléments ci-dessus.

À la section 9.1.8.1 *Mesures d'atténuation pour limiter les effets sur la faune avienne et son habitat*, l'initiateur s'engage à protéger la nidification des oiseaux migrateurs. Les oiseaux présents dans la zone d'étude ne sont pas tous considérés comme des oiseaux migrateurs. La Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF), à l'article 26, protège la nidification de l'ensemble des espèces :

26. Nul ne peut déranger, détruire ou endommager le barrage du castor ou les œufs, le nid ou la tanière d'un animal.

L'initiateur devra ajuster son engagement pour l'inclure l'ensemble des espèces d'oiseaux.

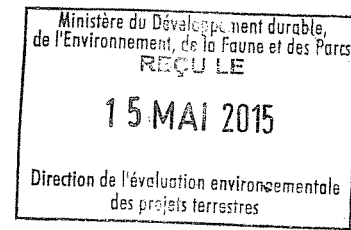
À la section 9.1.10.1 *Mesures d'atténuation pour limiter les effets sur les espèces fauniques à statut précaire*, l'initiateur propose des mesures inadéquates pour la protection de la rainette faux-grillon (RFG). En effet, bien que l'espèce utilise des milieux humides pour la reproduction, l'espèce utilise un habitat plutôt terrestre entre juillet et avril. Ainsi, afin de protéger efficacement cette espèce, il importe de protéger l'ensemble des milieux naturels de son habitat. La carte ci-dessous localise l'habitat de la RFG dans l'aire d'étude.



Rédigé par Etienne Drouin, biologiste
Direction de la gestion de la faune de l'Estrie,
de Montréal, de la Montérégie et de Laval
2015-05-05



Le 11 mai 2015



Monsieur Denis Talbot
Directeur par intérim
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Avis de recevabilité
Projet d'élargissement de la Grande Allée entre la place de la Couronne et le
chemin de fer du CN par les Villes de Brossard et Longueuil
V/Dossier : 3211-05-465

Monsieur,

À la suite de l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact du projet cité en rubrique, nos conclusions sont à l'effet que l'évaluation des impacts sur la circulation apparaît incomplète. En effet, le pourcentage de véhicules lourds pris en considération sous-estime la réalité; les améliorations à la circulation ont ainsi pu être surévaluées. De plus, les impacts potentiels sur l'autoroute 30 de l'augmentation de la circulation n'ont pas été évalués. Je suis informé que cette étude est en cours de réalisation par la Ville de Brossard et ses conclusions devraient donc être intégrées ultérieurement.

Pour ce qui est des autres éléments devant être pris en compte à cette étape, au meilleur de ma connaissance, les promoteurs ont complété de façon satisfaisante et valable les évaluations requises. En conclusion, je juge donc le projet recevable sur ces considérations.

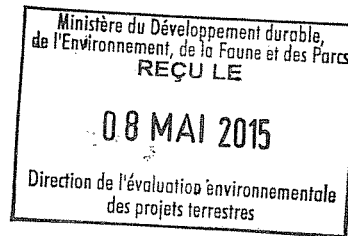
Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les meilleurs.

Le directeur,

Daniel Donais, ing., urb.
DD/LT/CL/dc

c. c. M^{me} Lucie Tremblay, chef du Service des inventaires et du Plan
M. Guy Bédard, a.r.p.s.e., Service des inventaires et du Plan
M^{me} Candice Lospied, ing., Service des inventaires et du Plan

N/Réf. : 20150423-26



Québec, le 6 mai 2015

Monsieur Denis Talbot
Directeur par intérim
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet d'élargissement de la Grande-Allée entre la place de la Couronne et le
chemin de fer du CN par les villes de Brossard et de Longueuil
(Dossier 3211-05-465)

Monsieur,

Je donne suite à votre lettre du 9 avril 2015 adressée à M. Michel Létourneau, secrétaire
général associé aux Affaires autochtones, concernant la recevabilité de l'étude d'impact
sur l'environnement du projet cité en objet.

Nous avons pris connaissance des réponses fournies par l'initiateur du projet aux
questions soulevées et nous n'avons aucun commentaire à émettre sur le projet.

Pendant, il convient de rappeler que toutes les démarches de consultation que pourrait
entreprendre l'initiateur auprès des Autochtones ne remplaceraient pas l'obligation de la
Couronne de consulter les communautés autochtones dont les droits et intérêts
pourraient être affectés par le projet. Ce n'est qu'après l'analyse menée par votre
ministère qu'il sera possible d'évaluer si, conformément au *Guide intérimaire en matière
de consultation des communautés autochtones*, élaboré à cette fin, une telle obligation
existe dans ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

Lucien-Pierre Bouchard

DESTINATAIRE : M. Denis Talbot, directeur p. i.
Direction générale de l'évaluation
environnementale et stratégique
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

DATE : Le 14 septembre 2015

OBJET : **Deuxième avis relatif à la recevabilité du projet
d'« élargissement et de réhabilitation de la Grande Allée
entre place de la Couronne et le chemin de fer du CN par les
villes de Brossard et Longueuil » — Volet espèces
exotiques envahissantes**

N^{os} DOSSIERS : SCW 914217; V/R 3211-05-465; N/R 5145-04-18 [78]

Cet avis donne suite à l'analyse des réponses aux questions et commentaires déposées par la firme CIMA + pour le compte de la ville de Brossard et de la ville de Longueuil en juillet 2015 concernant le projet cité en objet. Les commentaires de la Direction de l'expertise en biodiversité (DEB) portent sur la prévention de l'introduction et de la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE) dans le cadre du projet.

L'initiateur a répondu aux questions et commentaires de la DEB, rendant recevable l'étude d'impact sur l'environnement.

Toutefois, pour que le projet soit considéré acceptable en matière de prévention de l'introduction et de la propagation d'EEE lors des travaux, il est demandé à l'initiateur de transmettre des coordonnées centroïdes des milieux humides et des secteurs où les EEE ont été observées.

De plus, la DEB réitère sa demande à l'initiateur d'effectuer le suivi et le contrôle annuel, sur une période de deux ans, des plantes exotiques envahissantes qui s'établiraient dans les secteurs végétalisés du ruisseau Daigneault. La localisation et

...2

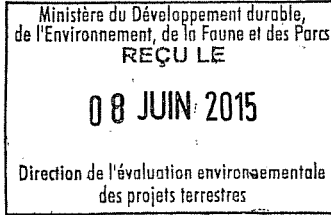
l'abondance des EEE devront alors être transmises à la DEB. Cette mesure est importante pour protéger la biodiversité du ruisseau.

Pour toute information supplémentaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} Isabelle Simard au 418 521-3907, poste 4417 ou à l'adresse courriel suivante : isabelle.simard@mddelcc.gouv.qc.ca.

LC/IS/se



Line Couillard, chef d'équipe
Espèces et Communautés naturelles



Note

DESTINATAIRE : M. Denis Talbot, directeur p. i.
Direction générale de l'évaluation
environnementale et stratégique
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

DATE : Le 4 juin 2015

OBJET : **Avis relatif à la recevabilité du projet d'« élargissement et de réhabilitation de la Grande Allée entre place de la Couronne et le chemin de fer du CN par les villes de Brossard et Longueuil » — Volet espèces exotiques envahissantes**

N^{OS} DOSSIERS : SCW 914217; V/R 3211-05-465; N/R 5145-04-18 [78]

Cet avis concerne la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement déposée par la firme CIMA + pour le compte de la ville de Brossard et de la ville de Longueuil en février 2015, portant sur le projet cité en objet. Les commentaires de la Direction de l'expertise en biodiversité (DEB) portent sur la prévention de l'introduction et de la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE) dans le cadre du projet.

La présence de nombreuses plantes exotiques envahissantes est rapportée dans les milieux humides MH-1, MH-2 et MH-3, ainsi que dans la bande riveraine du ruisseau Daigneault, soit l'érable à Giguère, le roseau commun, la salicaire commune et l'alpiste roseau. La DEB souhaite indiquer à l'initiateur que la valériane officinale, l'anthriscus des bois et la saponaire officinale sont également des espèces exotiques envahissantes. Ces EEE ont aussi été observées dans la zone à l'étude et sont identifiées dans les tableaux 9 et 10 de l'étude d'impact sur l'environnement. La DEB demande à l'initiateur de lui transmettre les coordonnées géographiques de toutes ces EEE, ainsi que les données disponibles sur leur abondance. La DEB demande à l'initiateur de préciser quelle est l'espèce de gailllet observée dans la zone à l'étude, car le gailllet mollugine est une EEE qui pourrait être propagée lors des travaux projetés.

...2

L'initiateur propose de végétaliser les sols dénudés ou perturbés de la bande riveraine du ruisseau Daigneault avec des espèces indigènes. Il mentionne qu'à l'extérieur de la bande riveraine, les sols dénudés ou perturbés seront stabilisés par ensemencement hydraulique ou par pose de gazon en plaque. Ces mesures sont importantes et permettront de réduire l'établissement de plantes exotiques envahissantes.

L'initiateur indique que les déblais générés lors des travaux seront utilisés en guise de remblais et que des remblais de sources extérieures au chantier pourraient être également utilisés. Il mentionne également que la terre végétale conservée sera réutilisée seulement à l'intérieur des limites de l'emprise projetée. Il est demandé à l'initiateur de s'assurer de ne pas utiliser de déblais touchés par des EEE. Ces déblais devront être enfouis sur place puis recouverts d'au moins 1 m de matériel non touché, ou être éliminés dans un lieu d'enfouissement technique.

Il est également demandé à l'initiateur de procéder au nettoyage de la machinerie excavatrice avant son arrivée sur les sites des travaux afin qu'elle soit exempte de boue, de fragments de plantes et d'animaux. Si elle est utilisée dans des secteurs touchés par des EEE, elle devra être nettoyée avant d'être utilisée dans des secteurs non touchés. Le nettoyage devra être fait dans une zone non propice à la germination des graines, à une distance d'au moins 50 m des cours d'eau, des plans d'eau et des milieux humides.

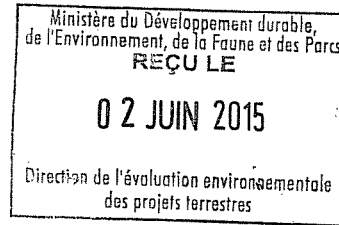
Il est demandé à l'initiateur d'effectuer le suivi et le contrôle annuel, sur une période de deux ans, des plantes exotiques envahissantes qui s'établiraient dans les secteurs végétalisés du ruisseau Daigneault. La localisation et l'abondance des EEE devront alors être transmises à la DEB.

La DEB considère cette étude d'impact non recevable. Elle sera jugée recevable lorsque les informations demandées lui seront transmises. De plus, pour que le projet soit considéré acceptable, l'initiateur devra prendre les engagements demandés pour limiter l'introduction et la propagation d'EEE dans le cadre des travaux.



Line Couillard, chef d'équipe
Espèces et Communautés naturelles

LC/IS/se



Note

DESTINATAIRE : M. Denis Talbot, directeur p. i.
Direction générale de l'évaluation
environnementale et stratégique
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

DATE : Le 29 mai 2015

OBJET : **Avis sur la recevabilité du projet d'« élargissement et de
réhabilitation de la Grande Allée entre la place de la
Couronne et le chemin de fer du CN par les villes de
Brossard et de Longueuil » — Volet milieux humides**

N^{os} DOSSIERS : SCW 914217; V/R 3211-05-465; N/R 5145-04-18 [78]

La présente fait suite à votre note du 9 avril 2015 sur le projet cité en objet. Les commentaires de la Direction de l'expertise en biodiversité (DEB) portent exclusivement sur le volet milieux humides.

Dans la partie 1 de l'étude d'impact, l'initiateur du projet affirme que la présence ou l'absence de milieux humides a été déterminée selon la méthode énoncée dans le guide « Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional » (ci-après le guide). Cela n'est pas tout à fait vrai, dans la mesure où le guide recommande que des travaux de photo-interprétation soient effectués préalablement à l'inventaire, afin de planifier un échantillonnage adéquat. Or, si de tels travaux ont été réalisés, il n'en est pas fait mention dans l'étude d'impact. Néanmoins, au vu du caractère urbain de la zone d'étude, il est raisonnable de penser que la totalité des milieux humides peut être repérée lors de simples visites de terrain. Le travail de photo-interprétation n'apparaît donc pas essentiel.

Le guide fait également des recommandations sur l'effort d'échantillonnage et sur la nature des informations devant être notées au terrain. Encore une fois, il est difficile d'établir si l'initiateur du projet a réalisé un nombre de stations d'inventaire adéquat, ou s'il a correctement jugé de la présence d'un milieu humide. En effet, les résultats fournis ne donnent aucune information sur l'abondance des différentes espèces ni sur

...2

la nature des sols en place. Cette dernière lacune est particulièrement problématique. En effet, en l'absence 1) d'une planification préalable de l'inventaire et 2) d'un inventaire des sols en place, comment l'initiateur du projet peut-il espérer repérer les milieux humides qui ne présenteraient pas, pour diverses raisons, une végétation typique de ces écosystèmes? Comment entend-il repérer, par exemple, un marécage arborescent dont le sol est nettement hydromorphe, mais dont la végétation a été perturbée par l'activité humaine?

Le caractère fortement urbanisé de la zone d'étude réduit le risque que l'inventaire soit erroné. Il existe si peu de milieux naturels dans la zone d'étude que la probabilité qu'un milieu humide soit passé inaperçu est pratiquement nulle. Ce n'est cependant pas une raison pour que les validations d'usage soient escamotées.

La DEB tient à rappeler deux choses à l'initiateur du projet. Premièrement, dans toute autre situation, un tel inventaire sera jugé non recevable. La DEB n'entend cependant pas s'en formaliser dans ce cas précis, dû au caractère fortement urbanisé de la zone d'étude. Deuxièmement, l'initiateur d'un projet est tenu de fournir une information précise concernant l'identification, la délimitation et la caractérisation détaillée de tous les milieux humides qui seront impactés par les composantes d'un projet.

À cet effet, divers documents du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) peuvent être consultés. Premièrement, le guide « Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional » fournit l'information relative à la méthodologie à employer pour identifier le type de milieu humide présent et le délimiter adéquatement. Deuxièmement, le « Guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides » énumère un ensemble de critères pouvant servir de base à l'étude de la valeur écologique et hydrologique d'un milieu humide. Finalement, le document « Les milieux humides et l'autorisation environnementale » définit les étapes de la séquence d'atténuation « éviter-minimiser-compenser » utilisée par les analystes du MDDELCC lors de l'étude d'une demande de C.A. L'initiateur du projet y trouvera de précieuses informations quant aux attentes du Ministère.

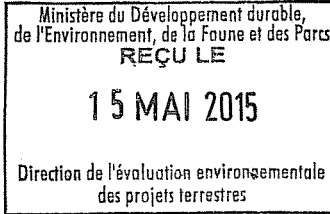
En l'occurrence, l'étude d'impact est jugée recevable.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M. Daniel Lachance au 418-521-3907, poste 4764.



Martin Joly, chef d'équipe
Aménagement durable et Conventions

MJ/DL/se



Note

DESTINATAIRE : M. Denis Talbot, directeur p. i.
Direction générale de l'évaluation
environnementale et stratégique
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

DATE : Le 13 mai 2015

OBJET : **Avis relatif à la recevabilité de l'étude d'impact du « Projet d'élargissement de la Grande Allée entre la place de la Couronne et le chemin de fer du CN par les villes de Brossard et Longueuil » - Volet espèces floristiques menacées ou vulnérables**

N^{OS} DOSSIERS : SCW 914217; V/R 3211-05-465; N/R 5145-04-18 [78]

La présente donne suite à votre demande d'avis datée du 9 avril 2015 sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet susmentionné déposée en février 2015 par l'initiateur du projet « Villes de Brossard et de Longueuil ». Les commentaires de la Direction de l'expertise en biodiversité (DEB) portent sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS).

1. RENSEIGNEMENTS FOURNIS

Sur la base de l'information consignée au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ, 2014), l'étude ne rapporte aucune mention d'espèce floristique en situation précaire sur le territoire correspondant à la zone d'étude. L'étude indique la présence de deux espèces dans un rayon de un kilomètre dont (Vol. 1 : 44) :

1. le caryer ovale (*Carya ovata* var. *ovata*), une espèce susceptible d'être désignée, de rang de priorité S3 pour la conservation, observable en tout temps, qui croît principalement dans les bois riches, frais et humides, les érabières à sucre et autres forêts de feuillus;

...2

2. le podophylle pelté (*Podophyllum peltatum*), une espèce menacée, de rang de priorité S2 pour la conservation, d'observation printanière, qui croît principalement dans les érablières à sucres, les boisés riches et les terrains urbains.

La zone d'étude correspond à un secteur fortement urbanisé qui se compose de friches herbacées ou de forêts à un stade d'évolution primaire. La route longe, sur une partie de son tracé, un élément d'intérêt écologique soit le ruisseau Daignault. L'initiateur a réalisé des inventaires en juillet et août 2014 et aucune EFMVS n'a été observée (Vol. 1 : p. 20, 23, 43, 44).

2. ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET SUR LES EFMVS PAR L'INITIATEUR

L'étude indique des impacts probables entre la végétation et les activités de la phase de construction. Ceux-ci seront principalement causés par le déboisement, le défrichage et la circulation de la machinerie. L'initiateur qualifie les impacts résiduels sur la composante de nuls. L'initiateur du projet justifie cette analyse puisqu'aucune EFMVS n'a été observée dans la zone d'étude (Vol. 1 : p. 79, 110-111).

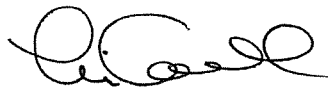
3. MESURE D'ATTÉNUATION COURANTE ET PARTICULIÈRE

Plusieurs mesures d'atténuation courantes sont prévues pour la végétation, mais aucune ne concerne les EFMVS (Vol. 1 : p. 124).

CONCLUSION

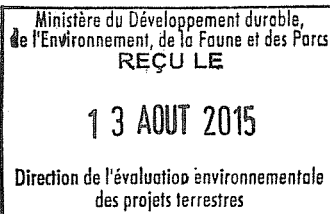
Cela dit, la DEB corrobore l'analyse de l'initiateur et considère l'étude recevable et le projet acceptable eu égard aux EFMVS, étant donné qu'il s'agit d'un secteur anthropique et que les superficies à déboiser ou défricher sont faibles. Ainsi, à moins de nouveaux développements dans ce dossier, vous n'avez plus à nous considérer lors des étapes ultérieures, ni à nous transmettre les documents afférents.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} Nancy Hébert au 418 521-3907, poste 4416.



Line Couillard, chef d'équipe
Espèces et Communautés naturelles

LC/NH/se



Note

DESTINATAIRE : Monsieur Denis Talbot, directeur par intérim
Direction de l'évaluation environnementale des projets
terrestres

DATE : Le 12 août 2015

OBJET : **Projet d'élargissement de la Grande-Allée entre la
place de la Couronne et le chemin de fer CN par les
villes de Brossard et Longueuil**

V/Réf. : 3211-05-465

N/Réf. : DPQA 1489

Bonjour,

Suite à votre demande du 30 juillet dernier, vous trouverez ci-joint l'expertise technique de Monsieur Charles Pelletier, ingénieur concernant l'objet mentionné en rubrique.

Prenez note que j'appuie la conclusion de M. Pelletier.

Je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

La directrice



France Delisle

p. j.

c. c. M. Charles Pelletier, DPQA

EXPERTISE TECHNIQUE

DESTINATAIRE : France Delisle, directrice
Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère

EXPÉDITEUR : Charles Pelletier, ing., M.Sc.

DATE : Le 12 août 2015

OBJET : **Projet d'élargissement de la Grande-Allée entre la place de la Couronne et le chemin de fer du CN par les villes de Brossard et Longueuil**

V/Réf. : 3211-05-465
N/Réf. : DPQA 1489

1. Objet de la demande

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, Monsieur Denis Talbot, directeur à la Direction des évaluations environnementales des projets terrestres (DÉE) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a, dans sa demande du 30 juillet 2015, sollicité la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère (DPQA) afin de reprendre la portion de l'examen de la recevabilité traitant du volet sonore du projet cité en rubrique, suite à l'obtention des réponses aux questions fournies dans le document intitulé « Réponses aux questions et commentaires - Série 1 »¹.

2. Aperçu du projet

La Ville de Brossard ainsi que la Ville de Longueuil, qui sont les initiateurs, proposent de procéder à l'élargissement de la Grande Allée sur un tronçon d'environ 2 km. Leur projet prévoit la construction d'une nouvelle chaussée du côté ouest du tracé actuel. Le nouveau tronçon serait aménagé en boulevard urbain de six voies de circulation séparées par un terre-plein central. Notez que plusieurs autres projets connexes d'infrastructure routière sont projetés dans le secteur et que le niveau de bruit projeté autour de la Grande-Allée tient compte de ces développements.

¹ Cima+ (juillet 2015) Étude d'impact sur l'environnement – Projet d'élargissement et de réhabilitation de la Grande-Allée, entre la Place de la Couronne et le chemin de fer du CN – Réponses aux questions et commentaires – Série 1

3. Examen du volet sonore de l'étude d'impact environnemental

a) Caractérisation du climat sonore initial

Informations supplémentaires requises : Aucune

b) Phase de construction

En réponse à la question Q-27 « En ce qui concerne la surveillance du niveau sonore lors de la construction, indiquer si c'est bel et bien la réglementation municipale qui sera utilisée ou plutôt les critères et méthodes proposées par le MTQ. » L'initiateur a répondu que les niveaux maximaux recommandés ont été déterminés selon les recommandations du MTQ et adaptés pour respecter la réglementation municipale, principalement en ce qui concerne l'horaire de travail.

Informations supplémentaires requises : Aucune

c) Phase d'exploitation

Informations supplémentaires requises : Aucune

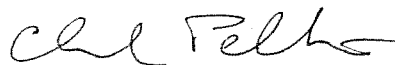
d) Suivi du climat sonore

En réponse à la question Q-48 traitant du suivi, l'initiateur décrit adroitement la problématique du suivi relié à l'accroissement de l'achalandage plutôt qu'à l'élargissement du tronçon.

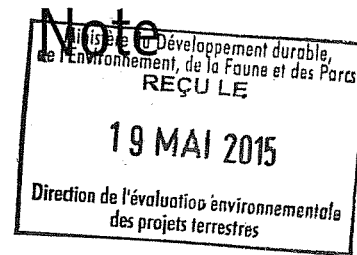
Informations supplémentaires requises : Aucune

4. Conclusion

Suite au complément d'information fourni dans le document Réponses aux questions et commentaires, ce projet est jugé recevable, pour ce qui a trait au climat sonore.


Charles Pelletier, ing. M.Sc.

CP/cr



DESTINATAIRE : Monsieur Denis Talbot, directeur par intérim
Direction de l'évaluation environnementale des projets
terrestres

DATE : Le 15 mai 2015

OBJET : **Projet d'élargissement de la Grande-Allée entre la
place de la Couronne et le chemin de fer CN par les
villes de Brossard et Longueuil**

V/Réf. : 3211-05-465
N/Réf. : DPQA 1489

Bonjour,

Suite à votre demande du 9 avril dernier, vous trouverez ci-joint l'expertise technique de Monsieur Charles Pelletier, ingénieur concernant l'objet mentionné en rubrique.

Prenez note que j'appuie la conclusion de M. Pelletier.

Je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

La directrice

France Delisle

p. j.

c. c. M. Charles Pelletier, DPQA

EXPERTISE TECHNIQUE

DESTINATAIRE : France Delisle, directrice
Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère

EXPÉDITEUR : Charles Pelletier, ing., M.Sc.

DATE : Le 6 mai 2015

OBJET : **Projet d'élargissement de la Grande-Allée entre la place de la Couronne et le chemin de fer du CN par les villes de Brossard et Longueuil**

V/Réf. : 3211-05-465
N/Réf. : DPQA 1489

1. Objet de la demande

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, Monsieur Denis Talbot, directeur à la Direction des évaluations environnementales des projets terrestres (DÉE) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a, dans sa demande du 9 avril 2015, sollicité la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère (DPQA) pour la préparation d'un avis de recevabilité portant sur le volet sonore présenté dans l'étude d'impact du projet cité en rubrique¹.

2. Aperçu du projet

La Ville de Brossard ainsi que la Ville de Longueuil, qui sont les initiateurs, proposent de procéder à l'élargissement de la Grande Allée sur un tronçon d'environ 2 km. Leur projet prévoit la construction d'une nouvelle chaussée du côté ouest du tracé actuel (voir figure 1). Le nouveau tronçon serait aménagé en boulevard urbain de six voies de circulation séparées par un terre-plein central.

¹ Cima+ (février 2015). Étude d'impact sur l'environnement – Projet d'élargissement et de réhabilitation de la Grande-Allée, entre la Place de la Couronne et le chemin de fer du CN.

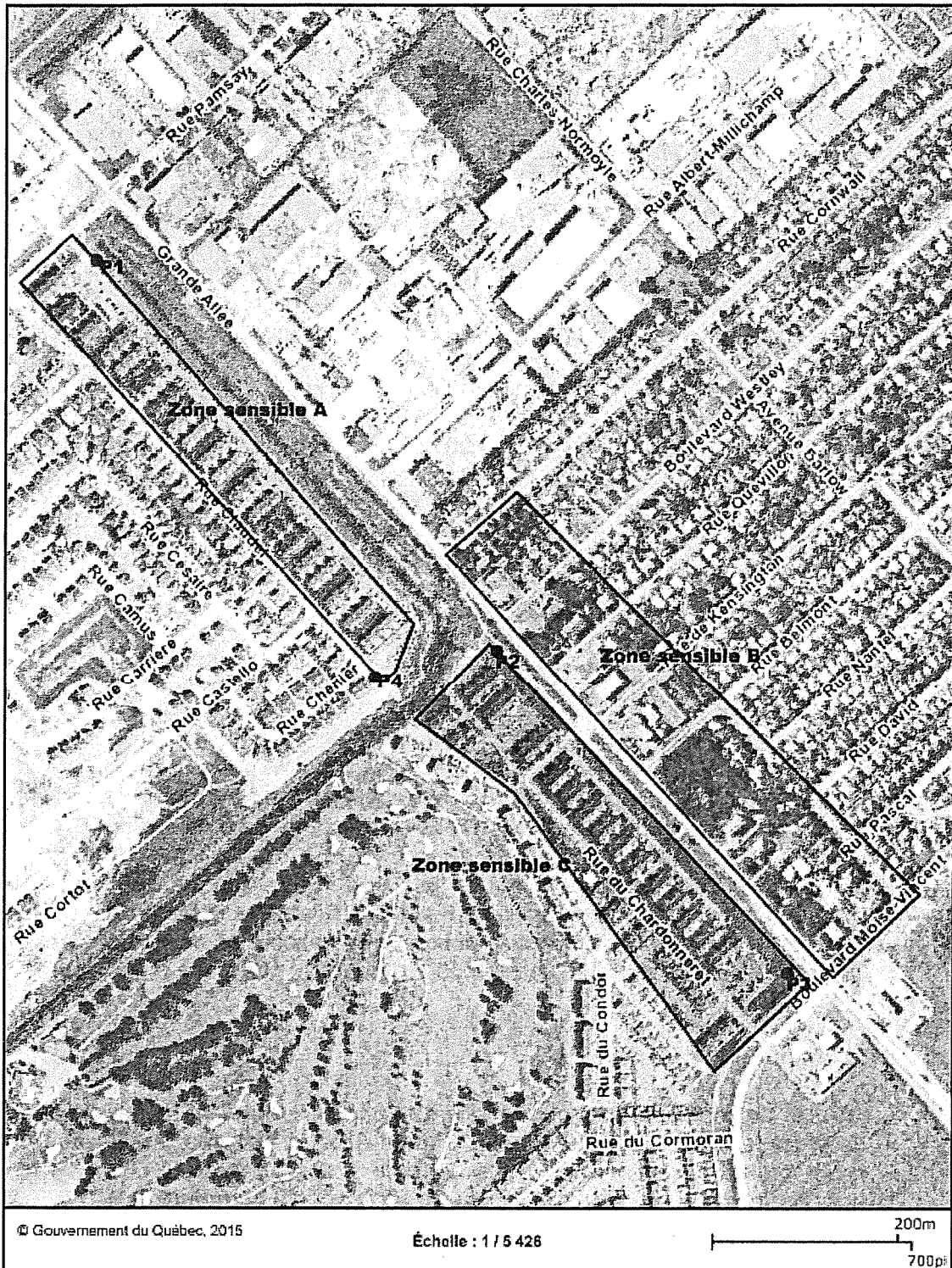


Figure 1 – Les polygones indiquent les zones qui seront affectées par l'élargissement de la Grande-Allée. Les points indiquent l'emplacement des points de mesure du climat sonore initial.

3. Éléments nécessaires à l'établissement de la recevabilité

a) Caractérisation du climat sonore initial

Analyse :

L'évaluation du climat sonore initial évaluée en quatre points a montré que l'environnement sonore est dominé par le bruit de la circulation automobile sur les différents boulevards adjacents à chaque point de mesure et plus spécifiquement par le boulevard Grande Allée.

Informations supplémentaires requises :

Aucune

b) Impact sonore lors de la phase de construction

Analyse :

Il est mentionné à la section 9.1.2.1 - Mesures d'atténuation pour limiter les effets sur les niveaux sonores ambiants que l'entrepreneur élaborera un programme de gestion du bruit, incluant des suivis acoustiques, afin de garder les niveaux sonores sous un seuil proposé par le MTQ² et affiché au Tableau 9.9 - 1 - Niveaux sonores maximaux recommandés en bordure des zones à protéger.

Commentaires:

La méthode proposée par le MDDELCC pour surveiller un chantier de construction³ diffère, à première vue, totalement de celle utilisée par le MTQ. Cette différence est, de prime abord, causée par l'utilisation d'indicateurs différents. Le MDDELCC utilise l'indicateur L_Ar (Niveau d'évaluation) alors que le MTQ propose le L₁₀ (Niveau statistique 10 %). La méthode proposée par le MTQ possède l'avantage d'être plus facilement applicable, car l'utilisation d'indicateurs statistiques permet de s'affranchir de la présence d'observateur.

Le Tableau 22 - Sommaire des effets appréhendés, des mesures d'atténuation et des effets résiduels du projet mentionne : « L'horaire de travail et le bruit émis par les équipements et la machinerie respecteront les règlements municipaux. »

Informations supplémentaires requises :

En ce qui concerne la surveillance du niveau sonore lors de la construction, indiquer si c'est bel et bien la réglementation municipale qui sera utilisée ou plutôt les critères et méthodes proposées par le MTQ.

² Tome II – Construction routière Normes - Ouvrages routiers, Ministère des Transports du Québec, juin 2012

³ Lignes directrices relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction industriel, mars 2015, <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/publications/note-instructions/98-01/lignes-directrices-construction.pdf>

c) Impact en phase d'exploitation**Analyse :**

À l'ouverture du projet, considérant le même achalandage routier, les simulations montrent que le climat sonore demeurera relativement semblable à l'état actuel. Le déplacement vers l'ouest de la moitié des véhicules sur une seconde chaussée n'entraînera qu'une légère augmentation des niveaux sonores comprise entre 0 et 2 dBA (augmentation non perceptible). Les habitations qui subiront cette légère augmentation sont celles situées dans la zone sensible C (voir figure 1), puisqu'elles sont les plus rapprochées des nouvelles voies. À l'inverse, on note une amélioration pour les habitations se trouvant dans la zone sensible B.

Il est de plus mentionné au Tableau 22 que des mesures d'atténuation seraient envisagées advenant que le projet présente un impact sonore significatif.

Informations supplémentaires requises :

Aucune

d) Programme de surveillance et de Suivi du climat sonore**Analyse :**

Il est mentionné, à la section 9.3.2 - Mesures d'atténuation pour limiter les effets sur le bien-être et la qualité de vie des communautés concernées qu'en phase d'exploitation, à la suite de la mise en oeuvre du projet, un suivi du climat sonore sera effectué afin d'évaluer les impacts sonores réels. Il est de plus mentionné que des mesures d'atténuation seraient envisagées si le projet présentait un impact sonore significatif.

Ceci est par contre contredit à la section 14 - Suivi environnemental où il est mentionné : « Aucun programme de suivi des effets résiduels ne sera nécessaire puisque le projet n'a pas d'effet résiduel significatif. »

Information supplémentaire requise :

En ce qui concerne le suivi du climat sonore, préciser si un suivi du climat sonore sera effectué une fois les travaux complétés.

4. Conclusion

Ce projet sera jugé recevable, lorsque les informations supplémentaires requises auront été obtenues.



Charles Pelletier, ing. M.Sc.

CP/cr

DESTINATAIRE : Monsieur Daniel Leblanc
Directeur régional par intérim – Service agricole, hydrique, municipal et naturel

EXPÉDITEUR : Armel Seh, analyste, secteurs hydrique et naturel

DATE : Le 2 septembre 2015

OBJET : **Projet d'élargissement du boulevard de la Grande-Allée entre la Place de la Couronne et le chemin de fer du CN par les villes de Brossard et Longueuil**

N/Réf. : 3211-05-465 / 401 287 412
V/Réf. : 3211-05-465

Dans une lettre datée du 30 juillet 2015, la Direction des évaluations environnementales (DEE) a sollicité l'avis de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie (DRAE) relativement au projet mentionné en objet.

Dans sa demande, la DEE voulait savoir si les villes de Brossard et de Longueuil avaient fourni des réponses satisfaisantes et valables aux questions qui leur avaient été soumises le 5 juin 2015 par la DEE en lien avec la réalisation du projet indiqué en objet.

En effet, à la suite de plusieurs commentaires, dont ceux émis par la DRAE le 13 mai 2015¹, la DEE avait renvoyé aux requérants une demande d'informations complémentaires². Dans le cadre de la présente demande, la DEE voudrait savoir si les réponses fournies par les requérants ont été traitées de manière satisfaisante et valable dans le rapport intitulé « Étude d'impact sur l'environnement - Projet d'élargissement et de réhabilitation de la Grande Allée, entre la Place de la Couronne et le chemin de fer du CN », réponse aux questions et commentaires - série 1 » daté de juillet 2015 et réalisé par Cima +.

À la lumière des informations contenues dans le rapport ci-dessus mentionné, d'après les informations que nous possédons et en ce qui concerne notre champ de compétence sur le volet hydrique et naturel du projet, nous considérons que les réponses qui ont été fournies par les requérants sont traitées de façon satisfaisante et valable dans le rapport.

En ce qui concerne le service industriel, les réponses aux questions en lien avec les aspects que traite le secteur industriel sont incomplètes.

En effet, dans sa lettre datée du 5 mai 2015, le service industriel demandait d'identifier, sur le plan, les industries identifiées dans le rapport de G&S Consultants. Cette demande a été remplie (Annexe F, rapport Cima+ de juillet 2015). Toutefois, le service industriel avait également fait une demande qui concernait les analyses de BTEX des sols en périphérie des garages et des stations-service. Selon le service industriel, la figure de l'annexe F, reprend les

¹ Réf. 3211-05-465 / 401 249 074

² Réf. 3211-05-465 daté du 5 juin 2015.

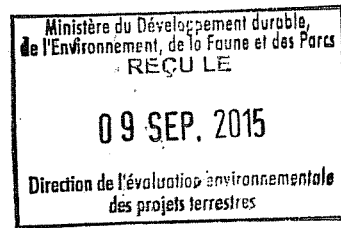
résultats précédents, néanmoins, aucune nouvelle analyse chimique n'a été produite. Par conséquent, la caractérisation est considérée comme étant incomplète.

Vous trouverez, en pièce jointe, une copie de l'addenda de M. Louis-Filip Richard, ing. M.Sc du secteur industriel.

AJS/ajs,

Armel Joseph Seh
Analyste, secteurs hydrique et naturel

P.j : Addenda avis du service industriel



DESTINATAIRE : Monsieur Denis Talbot
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

DATE : Le 2 septembre 2015

OBJET : **Projet d'élargissement du boulevard de la Grande-Allée entre la
Place de la Couronne et le chemin de fer du CN par les villes de
Brossard et Longueuil**

N/Réf. : 3211-05-465 / 401 287 412

V/Réf. : 3211-05-465

La Direction des évaluations environnementales (DEE), dans une lettre datée du 30 juillet 2015, reçue le 3 août 2015, a sollicité l'avis de Direction régionale de l'analyse et de l'expertise (DRAE) quant aux réponses que les requérants avaient fournies à la suite de la demande d'informations complémentaires de la DEE dans sa lettre datée du 5 juin 2015.

À la suite de l'analyse du rapport, intitulé «Étude d'impact sur l'environnement - Projet d'élargissement et de réhabilitation de la Grande Allée, entre la Place de la Couronne et le chemin de fer du CN - réponse aux questions et commentaires - série 1 », daté de juillet 2015 et réalisé par Cima +, la DRAE considère que les réponses fournies par les requérants sont incomplètes.

En ce qui concerne le volet hydrique et naturel du projet, nous considérons que les réponses qui ont été fournies par les requérants sont traitées de façon satisfaisante et valable dans le rapport. Toutefois, en ce qui concerne le service industriel, les réponses aux questions en lien avec les aspects que traite ce service sont incomplètes.

En effet, dans sa lettre datée du 5 mai 2015, le service industriel demandait d'identifier, sur le plan, les industries identifiées dans le rapport de G&S Consultants. Cette demande a été remplie (Annexe F, rapport Cima+ de juillet 2015). Toutefois, le service industriel avait également fait une demande qui concernait les analyses de BTEX des sols en périphérie des garages et des stations-service. Selon le service industriel, la figure de l'annexe F, reprend les résultats précédents, néanmoins, aucune nouvelle analyse chimique n'a été produite. Par conséquent, la caractérisation est considérée comme étant incomplète.

Pour de plus amples renseignements, je vous invite à communiquer avec monsieur Armel Joseph Seh pour le service agricole, hydrique, municipal et naturel au 450 928 7607 poste 286 ou monsieur Louis-Filip Richard pour le service industriel au 450 928 7607 poste 228.

Direction régionale
201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : 450 928-7607, p. 254
Télécopieur : 450 928-7625

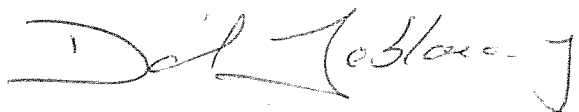
Bureau régional de Sherbrooke
770, rue Goretti
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
Téléphone : 819 820-3882
Télécopieur : 819 820-3958

Bureau régional de Bromont
101, rue du Ciel, bureau 1.08
Bromont (Québec) J2L 2X4
Téléphone : 450 534-5424
Télécopieur : 450 534-5479

Bureau régional de Valleyfield
900, rue Léger
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S
5A3
Téléphone : 450 370-3085
Télécopieur : 450 370-3088

En espérant le tout à votre convenance, recevez, Monsieur, mes cordiales salutations.

Le directeur régional par intérim
Service agricole, hydrique, municipal et naturel.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Leblanc', written in a cursive style.

DL/AJS/ajs

Daniel Leblanc

P. j. Addenda avis du service industriel

DESTINATAIRE : Armel Seh
Secteur naturel

DATE : Le 20 août 2015

OBJET : Projet d'élargissement et de réhabilitation du boulevard de la
Grande Allée à Brossard-Longueuil.

N/Réf. : 3211-05-465
N/Interv. : 300958612
N/Doc. : 401283947

ADDENDA du 5 mai 2015

La Ville de Brossard (Longueuil) souhaite élargir le boulevard de la Grande Allée entre le chemin de fer du CN et Place de la Couronne. Ce projet est soumis aux études d'impact sur l'environnement.

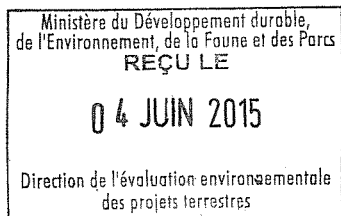
Concernant nos préoccupations du 5 mai 2015, le Service Industriel demandait d'identifier sur le plan les industries identifiées dans le rapport de G&S Consultants. Cette demande a été remplie (Annexe F, rapport Cima+ de juillet 2015).

La deuxième demande concernait les analyses de BTEX des sols en périphérie des garages et des stations-service. La figure de l'annexe F, reprend les résultats précédents. Aucune nouvelle analyse chimique n'a été produite. La caractérisation est donc incomplète.



LFR/

Louis-Filip Richard, ing. M.Sc.
Hydrogéologue
Service Industriel



NC

DESTINATAIRE : Monsieur Denis Talbot
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

DATE : Le 13 mai 2015

OBJET : **Projet d'élargissement du boulevard de la Grande-Allée entre la Place de la Couronne et le chemin de fer du CN par les villes de Brossard et Longueuil**

N/Réf. : 3211-05-465 / 401 249 074
V/Réf. : 3211-05-465

La Direction des évaluations environnementales, dans une lettre datée du 9 avril 2014, reçue le 21 avril 2015, a sollicité notre avis relativement au projet d'élargissement du boulevard de la Grande-Allée entre la Place de la Couronne et le chemin de fer du CN par les villes de Brossard et Longueuil

Vous trouverez ci-joint les commentaires de messieurs Armel Joseph Seh et Louis-Filip Richard concernant les rapports intitulés « Étude d'impact sur l'environnement - Projet d'élargissement et de réhabilitation de la Grande Allée, entre la Place de la Couronne et le chemin de fer du CN », partie 1 et 2, datés, du 2 février 2015 et réalisés par le groupe Cima +.

D'après notre analyse et en ce qui concerne notre champ de compétence, nous considérons que l'étude d'impact, bien que touchant à des aspects importants à considérer pour un pareil projet, ne comporte pas suffisamment d'éléments permettant à la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise (DRAE) de se prononcer sur sa recevabilité. Cette étude se doit d'être complétée. À défaut, considérant le manque d'informations permettant à la DRAE de réaliser une analyse complète sur la recevabilité, vous pouvez considérer l'étude comme étant irrecevable.

Pour de plus amples renseignements, je vous invite à communiquer avec monsieur Armel Joseph Seh pour le service agricole, hydrique, municipal et naturel au 450 928 7607 poste 286 ou monsieur Louis-Filip Richard pour le service industriel au 450 928 7607 poste 228.

En espérant le tout à votre convenance, recevez, Monsieur, mes cordiales salutations.

Le directeur régional par intérim
Service agricole, hydrique, municipal et naturel.



Daniel Leblanc, *int*

DL/AJS/ajs

P. j. Notes concernant l'analyse préliminaire sur la recevabilité du projet d'élargissement du boulevard de la Grande-Allée entre la Place de la Couronne et le chemin de fer du CN par les villes de Brossard et Longueuil.

Direction régionale
201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : 450 928-7607, p. 265
Télécopieur : 450 928-7625

Bureau régional de Sherbrooke
770, rue Goretti
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
Téléphone : 819 820-3882
Télécopieur : 819 820-3958

Bureau régional de Bromont
101, rue du Ciel, bureau 1.08
Bromont (Québec) J2L 2X4
Téléphone : 450 534-5424
Télécopieur : 450 534-5479

Bureau régional de Valleyfield
900, rue Léger
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S
5A3
Téléphone : 450 370-3085
Télécopieur : 450 370-3088

Courriel : daniel.leblanc@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddelccgouv.qc.ca>

DESTINATAIRE : Monsieur Daniel Leblanc
Directeur régional par intérim – Service agricole, hydrique, municipal et naturel

EXPÉDITEUR : Arnel Seh, analyste, secteurs hydrique et naturel

DATE : Le 11 mai 2015

OBJET : **Projet d'élargissement du boulevard de la Grande-Allée entre la Place de la Couronne et le chemin de fer du CN par les villes de Brossard et Longueuil**

N/Réf. : 3211-05-465 / 401249074
V/Réf. : 3211-05-465

Dans une lettre datée du 9 avril 2015, la Direction des évaluations environnementales (DEE) a sollicité l'avis de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie (DRAE) relativement au projet mentionné en objet.

Dans sa demande, la DEE voulait savoir ce qui en était de la qualité de l'étude contenue dans les rapports intitulés « Étude d'impact sur l'environnement - Projet d'élargissement et de réhabilitation de la Grande Allée, entre la Place de la Couronne et le chemin de fer du CN », partie 1 et 2, datée, du 2 février 2015 et réalisée par Cima +. Selon la demande de la DEE, l'analyse de la DRAE porte, à ce stade, sur la qualité des études et non sur le projet et ses impacts. Ces deux derniers aspects feront l'objet de consultations à venir.

Vous trouverez, ci-dessous, les éléments d'analyse des services industriel et agricole hydrique, municipal et naturel.

Service agricole, hydrique, municipal et naturel

D'après les informations que nous possédons et en ce qui concerne notre champ de compétence sur le volet hydrique et naturel du projet, nous considérons que l'étude en lien avec les milieux naturels et hydriques présentée dans les rapports est partielle et devra être complétée.

En effet, s'il est vrai que l'étude aborde la question des éléments naturels et hydriques susceptibles de se trouver dans la zone visée par le projet, notamment les cours d'eau, les lacs et les milieux humides, l'étude n'apporte que très peu d'informations sur la méthodologie utilisée pour caractériser et délimiter ces éléments. Par conséquent, il est difficile, voire impossible, pour la DRAE, de valider l'ensemble des conclusions de l'étude en lien avec les éléments hydriques et naturels. Ces éléments existent bien dans la zone d'étude, mais la DRAE aura besoin de plus d'informations en matière de méthodologie pour être en mesure de valider les résultats.

D'après les informations que détient la DRAE à ce jour, la zone d'étude élargie comprend un seul cours d'eau et non deux, tel qu'il est indiqué à la page 29 de la partie 1 de l'étude. Le second cours d'eau (cours d'eau sans nom) présent en partie dans le golf de Brossard n'est

Direction régionale
201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : 450 928-7607, p. 254
Télécopieur : 450 928-7625

Bureau régional de Sherbrooke
770, rue Gorette
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
Téléphone : 819 820-3882
Télécopieur : 819 820-3958

Bureau régional de Bromont
101, rue du Ciel, bureau 1.08
Bromont (Québec) J2L 2X4
Téléphone : 450 534-5424
Télécopieur : 450 534-5479

Bureau régional de Valleyfield
900, rue Léger
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S
5A3
Téléphone : 450 370-3085
Télécopieur : 450 370-3088

Courriel : marianne.white@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddelccgouv.qc.ca>

pas, selon nos données, représenté tel qu'il est sur le terrain. En effet, d'après nos données, le cours d'eau débute dans le fossé qui longe la partie est du golf et de là, il s'écoule vers l'autoroute 30. Le lac dans le terrain de golf est isolé du cours d'eau. Son trop-plein s'écoule vers l'ouest (vers le ruisseau Daigneault).

En ce qui concerne les aspects portant sur les milieux humides, le rapport ne présente aucun d'élément méthodologique pertinent permettant à la DRAE de valider les conclusions de l'étude mentionnant la présence de trois (3) petits milieux humides dans la zone visée par le projet. Par ailleurs, un élément méthodologique en lien avec la caractérisation des milieux humides est irrecevable; il s'agit de l'utilisation du critère du pourcentage des espèces obligées ou facultatives des milieux humides. Dans le contexte de délimitation et de caractérisation des milieux humides, il convient d'utiliser la notion de pourcentage de recouvrement des espèces au lieu de la notion de pourcentage du nombre d'espèces.

Pour la section concernant les milieux naturels et particulièrement les milieux humides, la DRAE ne peut accepter, tel quel, le présent rapport. Des précisions méthodologiques sont nécessaires afin de permettre à la DRAE de bien apprécier l'effort d'échantillonnage et les résultats qui en découlent.

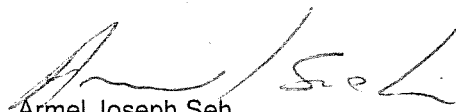
Le site visé par le projet n'est pas situé en zone agricole et ne concerne pas les aspects de la réglementation touchés par la partie agricole du service. Il en est de même pour la partie municipale qui n'est pas concernée par la réalisation du présent projet¹.

En conclusion, considérant que tous les aspects liés au secteur hydrique et naturel ont été couverts dans les rapports, mais que le Ministère ne peut valider les conclusions de l'étude dans leur totalité, le service agricole, agricole, hydrique, municipal et naturel considère les rapports partiels et nécessitant des compléments d'information méthodologiques.

Service industriel

En ce qui concerne la caractérisation des sols, le service industriel demande que la carte de l'annexe B du rapport de G&S Consultants soit complétée en y mettant les activités et si possible, analyser les composés organiques volatils (COV) dans les sondages en face des terrains². À ce stade, le service industriel ne peut se prononcer sur la recevabilité de l'étude.

AJS/ajs


Arnel Joseph Seh
Analyste, secteurs hydrique et naturel

P.j : Avis 401 247 314 du service industriel

¹ Vérifications auprès des chefs des équipes des Services agricole et municipal Stéphanos Bitzakidis et Marc Leroux respectivement

² Tirée de l'avis 401 247 314, de Louis-Filip Richard, ing. M.Sc, Hydrogéologue au service industriel.

DESTINATAIRE : Armel Seh
Secteur naturel

DATE : Le 5 mai 2015

OBJET : Projet d'élargissement et de réhabilitation du boulevard de la Grande
Allée à Brossard-Longueuil.

N/Réf. : 3211-05-465

N/Interv. : 300958612

N/Doc. : 401247314

La Ville de Brossard (Longueuil) souhaite élargir le boulevard de la Grande Allée entre le chemin de fer du CN et Place de la Couronne. Ce projet est soumis aux études d'impact sur l'environnement.

L'étude de caractérisation des sols, phase II, réalisée par G&S consultants ne montre aucun signe de contamination dans le secteur cartographié.

Au niveau de la réalisation de la caractérisation, il aurait fallu identifier clairement sur une carte les éléments susceptibles de contaminer les sols, tel que les ateliers de mécanique, les stations services etc, tel que ceux mentionnés dans la phase I. Dans un deuxième temps, il aurait fallu analyser les COV (pour les BTEX) en face de ces activités à risques.

Donc, il faut refaire la carte de l'annexe B du rapport de G&S Consultants (en y mettant les activités) et si possible, analyser les COV dans les sondages en face de ces terrain.

LFR/



Louis-Filip Richard, ing. M.Sc.
Hydrogéologue
Service Industriel